**Réunion du jury du concours ATS**

Le 14 octobre 2021, à l’ENSEA et en mode hybride.

L’essentiel de la réunion ne concernait pas notre discipline. Dans la discussion générale, il fut question du problème avec le sujet SI, qui avait conduit à faire repasser l’épreuve à l’ensemble des candidats ; ensuite la discussion a principalement porté sur l’organisation des oraux. Une évolution nous concerne aussi : à partir de la prochaine session du concours, les copies de l'écrit seront dématérialisées, c’est-à-dire qu’elles seront numérisées et corrigées en ligne. Il est conseillé aux candidats d’écrire en noir ou en bleu foncé, et le plus clairement possible.

M. F.-X. Hervouët est arrivé vers la fin de la réunion pour faire un bilan de l’épreuve de français. Il considère que l’épreuve a été cette année « bien réussie », et que les « candidats bien préparés qui ont lu les œuvres ont eu de bons résultats ». La dissertation, qui portait en plein dans le thème de l’année, a été une réussite. À ce propos, M. Hervouët se félicite que l’épreuve dure désormais 4h, ce qui permet d’avoir des copies de bonne tenue, qui sont beaucoup moins des récitations de cours que les années précédentes. Concernant le résumé, M. Hervouët dit avoir choisi, cette année, de faire porter la difficulté sur cet exercice habituellement bien réussi : le texte était donc difficile. Toutefois, la notation du premier paragraphe a été neutralisée, pour ne pas pénaliser les élèves éventuellement décontenancés par l’érudition affichée au début du texte.

L’UPLS a réitéré notre demande de l’an dernier, qui valait alors pour la dissertation et qui vaut cette année pour le résumé : nous ne réclamons pas une épreuve facile, nous demandons que la difficulté porte sur le fond plutôt que la forme. Suite aux remarques de nombreux collègues, l’UPLS avait alerté le jury du concours ATS, et exprimé son inquiétude vis-à-vis d’un texte dont la difficulté est principalement lexicale et syntaxique, ou tient à l’exigence d’une culture philosophique approfondie. De telles épreuves sont inadaptés aux étudiants ATS. Le jury souligne, dans son dernier rapport, que les candidats « ne doivent pas proposer des idées extérieures » au texte : or, nos élèves n’ayant pas compris la lettre du texte, ils ont souvent complété ce qu’ils en comprenaient par le savoir qu’ils avaient acquis en cours. La difficulté formelle du texte accentue donc un défaut que le jury cherche à éviter.  
M. Hervouët s’est montré réceptif à la demande. Il déclare expressément travailler dans la direction que nous indiquons, et il cherchera à proposer cette année un sujet dans lequel la langue ne sera pas une barrière.

Enfin, les collègues (n’enseignant pas en ATS) qui voudraient participer au jury doivent écrire à M. Jean-Michel Dumas, qui organise le concours : [dumas@ensea.fr](mailto:dumas@ensea.fr) . Un des membres du jury de français devrait partir cette année, et M. Hervouët n’a à ce jour personne pour le remplacer.

Pour l’UPLS, David Roulier.